ORGANISATION DES DEPLACEMENTS

Les championnats, meetings, organisées dans le département :

Rendez-vous sur place.
Repas à la charge des nageurs. Prévoir environ 15 € maxi selon le type de restauration (brasserie, cafétéria, restaurant)
Nb : dans le cas ou le minibus est disponible, les places sont à réserver auprès des entraîneurs.
Le club offre le déplacement, pas de participation.

Les championnats, meetings en dehors du département (sans hébergement) :

Le CMND prend en charge le déplacement et les repas
Le club offre le déplacement, pas de participation.

Déplacement avec hébergement :

Les championnats nationaux, N1, Jeunes, Minimes, 16 ans et +, les championnats interclubs sont pris en charge par le CMND.
Pour les autres manifestations participation de 18 € par nageurs / par nuitées en pension complète.

Déplacements :

En règle générale les départs en déplacement, en minibus, s'effectuent de la piscine Delaune aux heures prévues par les entraîneurs. Se renseigner dans la semaine qui précède la compétition.
Pour les retours, renseignements auprès des entraîneurs au moment du départ.

Il est demandé aux nageurs de respecter l'état des minibus, de mettre systématiquement sa ceinture de sécurité et de bien se comporter lors des déplacements sous peine de ne plus profiter de ce type de transport.

Forfaits aux compétitions :

En cas de forfait, merci de prévenir les entraîneurs le mardi qui précède le déplacement (forfait non payant !).

Rappel : chaque engagement est payé par le CMND (entre 2,50 € et 9€ la course), en cas de forfait non justifié les organisateurs infligent une amende au club (de 12 € à 20 € la course), il est donc très important d'informer de son retrait la semaine précédente ou de se justifier par un certificat médical de contre-indication.
Le comité directeur a décidé de re-facturer aux familles les forfaits non justifiés. En cas de non-paiementt le nageur ne sera plus engagé en compétition et sera dirigé vers un groupe d'entraînement ou les compétitions ne sont pas obligatoires.